

## AVIS DE STAGE

### FORMATION DES IPCSR AU CONTRÔLE DES CENTRES DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (CSSR)

*Session des 18, 19 et 20 avril à l'INSERR à Nevers*

#### Contexte

---

Les délégués (DPCSR) et inspecteurs (IPCSR) du permis de conduire et de la sécurité routière sont statutairement chargés du contrôle des stages de sensibilisation à la sécurité routière.

Le cadre réglementaire des stages de sensibilisation à la sécurité routière (SSSR) a été rénové en 2012. Les DPCSR et IPCSR déjà formés ont reçu un « guide de l'auditeur » pour réactualiser leurs connaissances.

Dans l'attente de l'entrée en vigueur de cette réglementation, la formation au contrôle des centres de sensibilisation à la sécurité routière a été suspendue depuis 2012. Il est aujourd'hui nécessaire de former de nouveaux IPCSR à cette mission. Concernant les DPCSR, ils sont systématiquement formés à cette mission de contrôle dans le cadre de leur formation initiale.

#### Cible

---

La formation s'adresse aux IPCSR dans le cadre de la formation continue. Une première session de 20 stagiaires est organisée les 18, 19 et 20 avril.

#### Objectifs de la formation

---

##### 1. Objectif général:

- Savoir réaliser les contrôles de l'application du programme de formation et du respect des obligations administratives des centres de sensibilisation à la sécurité routière agréés et renseigner objectivement la grille d'audit.

#### 4. Objectifs opérationnels.

- Connaître le fonctionnement réglementaire des stages de sensibilisation à la sécurité routière et le rôle des différents acteurs ;
- Connaître leur déroulement, leur contenu, les méthodes et outils utilisés ;
- Comprendre le cadre pédagogique des stages « 1ère génération » et « 2ème génération » ;
- Savoir observer et effectuer un relevé factuel des éléments nécessaires à la complétude de la grille d'audit ;
- Savoir structurer et commenter le résultat du contrôle ;
- Connaître les principales dérives ou dysfonctionnements pour mieux les détecter.

### **Programme de formation**

---

*Pré-requis : avant la formation, obligation de suivi d'un stage d'observation de 2 jours organisé par le service d'affectation du stagiaire.*

Durée de la formation : 2,5 jours.

#### **Première demi-journée (participation de la DSCR) :**

- Historique du système permis à points et fonctionnement (dispositif législatif et réglementaire, statistiques pertes des points, infractions commises, reconstitution du capital, nombre de stages, de stagiaires, évolutions...);
- Quelques données sur l'insécurité routière (statistiques) et ses grands thèmes (l'accidentologie, l'alcool, la vitesse ...);
- Les divers publics des stages de sensibilisation à la sécurité routière (stages volontaires, stages obligatoires, peines complémentaires, peines alternatives, composition pénale...)
- Les dérives et dysfonctionnement fréquemment constatés sur le terrain ;
- La réglementation relative à l'agrément CSSR, l'organisation des stages de sensibilisation à la sécurité routière, les obligations des organismes de formation et des animateurs.

#### **Deuxième demi-journée :**

- Le fonctionnement des centres CSSR, les acteurs, leurs obligations, l'organisation ;
- Le stage de sensibilisation : la logique, la démarche de prévention, l'évolution de la G1 vers la G2, les objectifs ;
- les modules constituant les stages : leur conception (fil conducteur, séquences, contenus, stratégies pédagogiques), les outils d'animation (« mallette pédagogique », CD-Rom, autres outils...);
- Les modes de co-animation des animateurs (BAFM et psychologues) ;

- Dernière approche du contrôle administratif des CSSR : présentation rapide de la grille d'audit.
- Le rôle de l'IPCSR, auditeur CSSR : le comportement à adopter lors du contrôle, la communication avec les animateurs, le directeur du CSSR et son personnel, les stagiaires.

### **Troisième demi-journée :**

- Le rôle de l'auditeur : la logique et le périmètre de l'audit ;
- Le contenu du contrôle : la grille d'audit, son utilisation, l'observation factuelle,
- La grille d'audit : présentation détaillée de la grille point par point ;
- Exercices de simulation de l'utilisation de la grille d'audit.

### **Quatrième demi-journée :**

- Le rapport d'audit : construction, rédaction ;
- Exercices de rédaction du rapport de contrôle (observations générales) ;
- Rappels sur le comportement à adopter (déontologie), sur le soin à apporter à la rédaction du rapport transmis au Préfet.

### **Cinquième demi-journée :**

- Exercice(s) complet(s) sur le renseignement de la grille d'audit et la rédaction de la partie « Observations générales sur le stage ».
- Les prolongements de l'audit : la nécessaire validation par le DPCCR, les éventuelles sanctions pour dysfonctionnements ;
- Évaluation et bilan du stage de formation.

**Lieu de formation :** l'INSERR à Nevers.